PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

PACTE DES SOLIDARITÉS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 9 février 2024

L'État agit pour prévenir et lutter contre la reproduction sociale de la pauvreté des enfants

Pour lutter contre la reproduction sociale de la pauvreté des enfants (appréciée à la fois par la pauvreté monétaire et par les conditions de vie de leurs parents), la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2017-2023, devenue au 1er janvier 2024 le Pacte des solidarités pour la période 2024-2027, est déployée en région Occitanie par l'État en lien avec les partenaires publics et associatifs.

Pour rompre la reproduction de la pauvreté, l'ensemble des administrations et opérateurs de l'État agissent, avec leurs compétences respectives, sur trois axes principaux :

- **Le développement de l'enfant**

- Les caisses d'allocations familiales (CAF) soutiennent financièrement les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), dont les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) qui permettent aux parents en recherche d'emploi de bénéficier d'une garde d'enfant et d'être accompagnés dans leurs recherches ;
- Les CAF cofinancent avec l'État des solutions innovantes de garde des tout-petits dans des programmes tels que « Accueil pour tous » ou le « Fonds d'innovation de la petite enfance » pour permettre à toutes les familles d'accéder, à un coût similaire et raisonnable, à une place d'accueil de haute qualité ;
- L'État soutient l'action des associations engagées dans le dispositif des « 1000 premiers jours », proposant aux parents et futurs parents un accompagnement à la parentalité adapté et sans rupture de continuité, et celle des EAJE pour la formation des professionnels de la petite enfance. Par ailleurs, l'État et les conseils départementaux sont engagés dans les conventions départementales de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE) pour améliorer la situation des enfants protégés ;
 Pour impulser la dynamique en faveur des 1000 premiers jours, des projets locaux soutenant des trajectoires plus favorables pour la santé des enfants et de leurs jeunes parents ont été soutenus dans le cadre d'un appel à projets commun DREETS/ARS Occitanie.

- Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques déploie le dédoublement des classes de Grande section (GS), pour réduire les inégalités dès le plus jeune âge et améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux en créant des conditions d'apprentissage optimales pour les élèves.
 En septembre 2022, 61,3% des classes de GS en éducation prioritaire étaient dédoublées en Occitanie contre 74,4% en septembre 2023, avec un objectif à 100% fin 2024.
 L'État finance des petits déjeuners dans les écoles en quartier prioritaire de la politique de la ville et met en place une tarification sociale dans les cantines en milieu rural pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum, favorisant ainsi l'égalité des chances ;
- Les agences régionales de santé et les caisses primaires d'assurance maladie accompagnent des actions de prévention et de promotion de la santé en soutenant des démarches d'aller-vers les parents les plus éloignés du système de santé afin qu'ils puissent avoir recours à l'ensemble des droits.

- **Le soutien à la parentalité**
 L'État et les CAF soutiennent par exemple la création de centres sociaux et espaces de vie sociale pour développer l'inclusion et la socialisation des familles et ainsi éviter leur exclusion sociale.
 L'ARS Occitanie accompagne par ailleurs différentes actions telles que des programmes de soutien aux familles et à la parentalité qui renforcent les compétences parentales. Ces programmes sont proposés auprès des familles vivant en situation de vulnérabilité.

- **Le soutien à la jeunesse**
- Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques a engagé plusieurs actions comme le déploiement des cordées de la réussite (tutorat entre un étudiant et un collégien/lycéen), le lancement de la Boussole des jeunes, plateforme numérique qui recense les structures et les offres de services pour les jeunes de 15 à 30 ans, le soutien à l'engagement des jeunes (service national universel, service civique…) ;
 Grâce à une couverture régionale des maisons des adolescents, l'ARS Occitanie assure le déploiement de ces structures, véritables lieux ressources pluridisciplinaires sur l'adolescence à destination des jeunes, des familles, des professionnels, en faveur du bien-être et de la santé des 11 à 25 ans.
- La Direction régionale de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités (DREETS) accompagne le repérage des jeunes invisibles, le déploiement du contrat d'engagement jeunes, dont les jeunes en rupture, et dans le cadre de la politique de la ville et des contrats de lutte contre la pauvreté le renforcement de la prévention spécialisée ; en complément depuis 2022, l'ARS Occitanie soutient le volet santé des contrats engagements jeunes-jeunes en rupture. Les Missions locales bénéficient également du soutien de l'ARS Occitanie pour leurs actions en faveur d'une meilleure santé des jeunes 16-25 ans ;
- Le commissaire régional à la lutte contre la pauvreté, sous l'autorité du préfet de région, coordonne les services concernés par le financement de l'aide alimentaire aux étudiants et pilote l'obligation de formation des 16-18 ans.

Un accompagnement financier accru

L'État a consacré plus de 300 millions d'euros à la prévention et la lutte contre la reproduction sociale de la pauvreté des enfants de 2019 à 2023, répartis comme suit :
-la direction régionale de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités (DREETS) a engagé 35 millions d'euros ;
- la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) avec 240 millions d'euros (le service civique représente 90 % de ce total) ;
- l'agence régionale de santé avec 23 millions d'euros ;
- et les organismes de protection sociale avec plusieurs dizaines de millions d'euros par an.

« La mobilisation de tous les acteurs concernés est la seule à même d'agir sur l'ensemble des leviers de lutte, non seulement contre la pauvreté des familles, mais aussi contre la reproduction sociale de la pauvreté. Je salue la parfaite coopération des acteurs publics et associatifs en Occitanie, dans ce combat qui marque des points tous les jours. »
Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

« Lutter contre les inégalités et la reproduction sociale est une priorité pour l'Ecole. Qu'il s'agisse des petits déjeuners gratuits, de la mobilisation des fonds sociaux ou des vacances apprenantes, nous mobilisons des dispositifs qui visent en premier lieu le soutien au pouvoir d'achat des familles. Au-delà, c'est la prise en compte de la grande pauvreté dans notre pédagogie et la concentration des moyens vers ceux qui en ont le plus besoin qui sont des leviers de soutien à la réussite des enfants les plus éloignés de l'école. Le rectorat de région académique agit en lien étroit avec les services de l'ARS, de l'Etat et des collectivités, et des associations, pour accompagner les élèves, tout au long de leur parcours, de la petite enfance jusqu'à l'accès aux formations qualifiantes et insérantes ou dans l'enseignement supérieur. »
Sophie Béjean, rectrice de l'académie de Montpellier rectrice de la région académique Occitanie

« La prévention et la santé sont essentielles pour tous dès le plus jeune âge. C'est une réalité qui est impactée par une précarité très marquée en Occitanie. Nous sommes mobilisés pour agir face à ces inégalités sociales et territoriales dans l'accès à la prévention et aux soins. Ces engagements sont au cœur de nos priorités pour la santé de tous, partout dans notre région. A l'exemple bien concret du déploiement des maisons des adolescents dans chaque département, nous construisons jour après jour des solutions avec les acteurs de proximité, pour relever ce défi sur le terrain, au plus près des besoins des habitants de nos territoires. »
Didier Jaffre, Directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie

CONTACTS PRESSE

Delphine AMILHAU
Tél. 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
Tél. 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur Twitter et Facebook